

à ceux qui sont à proximité des bureaux plutôt qu'aux autres qui, même s'ils sont chômeurs depuis bien plus longtemps, se trouvent plus éloignés des bureaux. Je ne dis pas que ceux qui sont éloignés devraient avoir la préférence par rapport aux autres, pas du tout, mais il me semble qu'à cet égard on devrait chercher à instaurer l'égalité, d'une façon ou d'une autre. J'espère que le ministre et ses fonctionnaires y consacreront leur attention.

Je demande de nouveau avec instance au ministre d'envoyer plus de fonctionnaires itinérants dans les provinces telles que Terre-Neuve. Il est très difficile d'expliquer les choses par lettres. J'ai reçu des masses de lettres; le ministre le sait, je lui en ai fait parvenir quelques-unes. J'ai également adressé une lettre au commissaire en chef qui s'est toujours montré très attentif à chacune de ces lettres et s'est donné beaucoup de peine à leur sujet. Mais il est très difficile pour bien des gens de comprendre et d'expliquer toutes les complications relatives aux prestations saisonnières, aux prestations régulières et au nombre de timbres nécessaires et il arrive parfois que des erreurs soient commises par inadvertance dans les bureaux. Voilà pourquoi, quand une lettre met une semaine pour revenir et une autre semaine pour arriver au bureau, les gens se découragent.

Il se passe parfois des mois sans que ces gens touchent l'assurance-chômage à laquelle ils ont droit. Ils doivent demander du secours. Ils dépensent les fonds de secours et quand, finalement ils touchent leurs prestations d'assurance, l'organisation de bienfaisance leur demande de rembourser ces fonds de secours. Cela crée inutilement toute sorte de problèmes sociaux.

L'hon. M. Starr: Puis-je interrompre pour dire que d'après moi, nous pouvons remédier à certains des problèmes que l'honorable député a mentionnés. Comme on le sait, nous avons nommé des représentants qui ont maintenant la préparation nécessaire pour remplir des demandes au nom des gens, ce qui élimine les délais causés par le courrier. Si l'honorable député connaît une partie de sa circonscription où, selon lui, un représentant devrait être nommé, il n'a qu'à me le dire et je serai heureux de faire cette nomination.

L'hon. M. Pickersgill: Je ne veux prendre ni le temps du comité ni celui du ministre maintenant. Je serai heureux de discuter cette question directement avec lui. Le ministre comprendra que je ne veux pas mentionner certains endroits de ma circonscription sans les mentionner tous. J'ai promis au ministre des Travaux publics de ne pas

ré citer ce soir les noms de tous les endroits de ma circonscription. C'est un engagement personnel, mais j'entends le respecter. Mais il y a un autre point. Même s'il est peut-être très utile et important d'avoir des bureaux de réclamation, j'ai été très intéressé de voir que le ministre prenait les dispositions nécessaires en vue de la nomination de représentants itinérants...

L'hon. M. Starr: Nous avons ouvert deux nouveaux bureaux dans votre circonscription.

L'hon. M. Pickersgill: Il me semble que les bureaux établis par le ministre avaient pour tâche de s'occuper de réclamations et non de trouver des emplois.

L'hon. M. Starr: Ils comportent des fonctionnaires préposés au placement.

L'hon. M. Pickersgill: Dans ma circonscription?

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Pourquoi ne pas y faire un petit voyage pour constater ce qui s'y passe?

L'hon. M. Pickersgill: Si le député de Saint-Jean-Albert veut m'accompagner un jour dans ma circonscription, je serai très heureux de la lui faire visiter. Il découvrira vite que j'y suis bien connu, probablement aussi bien que lui dans la sienne.

M. Bell (Saint-Jean-Albert): Le député a dit au cours de la première campagne électorale dans laquelle il était candidat qu'il allait s'installer dans la circonscription; je remarque qu'il n'y a pas encore établi sa résidence.

L'hon. M. Pickersgill: Ma foi, monsieur le président, je ne sais si vous me permettez de répondre au député, mais ce qu'il a dit est parfaitement erroné... et j'ai tâché de choisir un terme parlementaire. Si jamais mes commettants se plaignent de mon comportement, j'en tiendrai compte, mais tant que les récriminations ne viendront que du député de Saint-Jean-Albert, j'aurai plutôt l'impression opposée.

M. le président: Il me semble que nous devrions examiner les crédits du ministère du Travail.

L'hon. M. Pickersgill: Je m'efforce de revenir à ce que je disais. A mon avis, on devrait décentraliser davantage dans certaines provinces, dans le domaine du placement également. Il me semble, monsieur, que je ne saurais abuser davantage du temps du comité.

M. Herridge: Monsieur le président, c'est avec beaucoup de plaisir que j'ai entendu l'honorable député de Bonavista-Twillingate parler des efforts que fait ce groupe-ci pour attirer l'attention du ministre sur la sagesse